

# Infos - Brèves MORETTE

## VIE COMMUNALE

Bulletin d'informations municipales de Morette – Septembre 2023

### Le mot du Maire

Chères Morettines et chers Morettins,

Voilà bientôt un mois que la plupart d'entre nous avons repris le chemin du travail et de l'école.

Durant l'été nous avons pu constater que la vie n'est pas toujours tranquille à la campagne.

Comme vous le savez tous, début juillet notre commune a été au cœur de l'actualité faisant la une des médias suite à la découverte d'une ferme de culture de cannabis. Une affaire de stupéfiants qui était jusque-là inimaginable sur notre commune. Une saisie historique pour la police de Grenoble, qui au total a mis la main sur plus de 1 100 kg d'herbes de cannabis sur pied dans les anciens locaux de l'usine Chapel. Pendant deux jours, j'étais sur place avec un de nos conseillers municipaux pour aider les forces de l'ordre dans leur investigation.

Plus récemment, début septembre une maison d'habitation située en bordure de la route départementale 153 a brûlé en début de soirée, fort heureusement il n'y a pas eu de blessé. Vos élus étaient sur place avec les pompiers et la gendarmerie lors de cette intervention.

En ce qui concerne les travaux, le nouveau colombarium a bien été installé courant juillet. J'ai aussi pris des arrêtés de circulation limitant la vitesse sur la route des Feugères et sur la route de la Guittardière, ou une nouvelle signalisation a été posée par Cyril Mangournet notre employé communal.

Les travaux du futur parking du cimetière et de l'impasse des Lauriers se dérouleront cet automne.

Concernant le futur projet du terrain de La Croix situé à proximité du City-Park, une première réunion d'échanges va avoir lieu entre élus et associations, puis s'en suivra une autre réunion avec les habitants dont la date reste à définir.

Pour terminer je tiens à remercier l'ensemble des membres des associations avec qui nous avons pu organiser la deuxième édition de « Morette en Fête ».

Je remercie également la municipalité de Cras qui nous a mis à disposition sa salle des fêtes. Malgré la pluie ce fut encore une très belle journée et une superbe soirée. Le rendez-vous est déjà pris pour 2024.

Au plaisir de se croiser et d'échanger dans les rues de Morette.

Amicalement.

**Votre maire.**

**Franck DORIOL**

## Compte-rendu du conseil municipal

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du Vendredi 09 juin 2023 à 18 Heures 00

Le vendredi 09 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

#### **Présents :**

Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Eric DESPRES, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO

**Absents :** Mme Geneviève TORRALBA, M. Didier TRICHARD

#### **Procuration :**

M. Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 18 H00

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 02 mai 2023**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2023-16 - Autorisation demande de subvention Région AURA 2023 – Aménagement de Village**

Vu les délibérations n° 2023-02 et 2023-03 autorisant les travaux d'aménagement du village et approuvant la demande de subvention au Département de l'Isère,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement village cheminement déplacement doux, parking impasse des Lauriers et parking cimetière, clocher du village. Ce projet envisagé sur le budget communal 2023 a un coût HT de : 27 184.50 €

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées dans le cadre de ce projet. Monsieur le maire propose de demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône alpes à hauteur de 40 % du coût HT : soit 10 873.80 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le projet d'aménagement village,

**APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône alpes pour ce projet.

**AUTORISE** Monsieur le maire à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant. Imputation des dépenses liées aux travaux, aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement 2023.

#### **2023-17 - Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire** **(- 1 000 hab.)**

**Vu** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de mesdames Marie-Claire GEYMOND et Lyliane MUZELIER, et des deux membres présents les plus jeunes Madame Caroline EYSSARD PONCIER et M. Julien ROUSSEL. La Présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Eric DESPRES

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur Eric DESPRES : 9 voix

Monsieur Eric DESPRES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des délégués suppléants

Monsieur Le Président rappelle qu'il est nécessaire d'élire 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

- Mme Caroline EYSSARD PONCIER
- Mme Lyliane MUZELIER
- M. Bastien SANGIORGIO

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame Caroline EYSSARD PONCIER : 4 voix
- Madame Lyliane MUZELIER : 3 voix
- Monsieur Bastien SANGIORGIO : 2 voix

Mesdames Caroline EYSSARD PONCIER, Lyliane MUZELIER et Monsieur Bastien SANGIORGIO ayant obtenu la majorité sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Point financier à ce jour

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40**

# **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal** **du mardi 05 septembre 2023 à 20 Heures 00**

Le mardi 05 septembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

## **Présents :**

Mmes MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Mme Caroline EYSSARD PONCIER Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Bastien SANGIORGIO, Didier TRICHARD

## **Absents :**

Madame Lyliane MUZELIER, Madame Geneviève TORRALBA,  
Monsieur Eric DESPRES, Monsieur Julien ROUSSEL

## **Procuration :**

Madame Lyliane MUZELIER donne procuration à Monsieur Franck DORIOL,  
Monsieur Julien ROUSSEL donne procuration à Monsieur Joseph ALBANESE

M. Joseph ALBANESE a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20H00

## **Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 09 juin 2023**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2023-18 – Demande de subvention Département TNE**

Vu la délibération 2022 BP 2023 D 07 du 8 décembre 2022 relative au programme d'investissements d'avenir « Territoires numériques éducatifs (TNE) » votée par le Département de l'Isère.

Vu la candidature de la commune de Morette dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt dispositif TNE, Monsieur le maire expose au conseil municipal le dispositif « Territoire numérique éducatif (TNE) » déployé par le département de l'Isère, soutenu par l'Etat et la Caisse des dépôts dans le but de réduire la fracture numérique en améliorant la mise en œuvre des usages du numérique dans les écoles.

Monsieur le maire explique que des subventions peuvent être accordées dans ce cadre. Il propose de demander une subvention d'un montant de 4 079.35€ pour l'acquisition de douze Ipad et licences, deux visualiseurs, un port connect pour douze unités. Il demande également d'approuver la convention définissant les modalités de transfert de crédits de la subvention allouée par le Département et de l'autoriser à la signer.

## **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** la demande de subvention d'un montant de 4 079.35€ pour l'acquisition du matériel

**APPROUVE** la convention définissant les modalités de transfert de crédits de la subvention allouée par le Département.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention, à suivre ce dossier et à signer tout document s'y reportant.

L'imputation des dépenses liées à l'achat de matériel a été prévue au budget d'investissement 2023.

Projet de convention annexé à la présente délibération.

## **2023-19 - Délibération relative à la réalisation d'un accès fonctionnel à la parcelle A depuis le domaine**

Vu la délibération du 29 mars 2023 relative à la cession à titre gratuit de la parcelle n° C 823 à la commune de Morette,

Monsieur le Maire expose que l'accès à la parcelle A, C- 822, au domaine public doit être garanti à son propriétaire. Il propose que cet accès soit réalisé et pris en charge financièrement par la commune de Morette.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** la réalisation et la prise en charge financière de l'accès fonctionnel de la parcelle A, C-822 au domaine public.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Echange sur le futur projet terrain « la Croix »
- Point futur travaux appartements impasse des Lauriers

## **Information Importante**

### **Déclaration des armes**

Les propriétaires d'armes (chasseur, tireur sportif, collectionneur, héritier, etc.) doivent créer un compte SIA en ligne pour enregistrer leurs armes.

L'enregistrement des armes est obligatoire sur le site du ministère de l'intérieur :

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

C'est obligatoire depuis février 2022 et une date butoir est fixée au 31/12/2023 pour les chasseurs. Le SIA sera progressivement accessible à tous les autres profils (héritier, collectionneur, etc.). Cette démarche est obligatoire, y compris pour les armes déjà déclarées et enregistrées avec l'ancien système en préfecture.

## **Travaux**

Cet été une nouvelle limitation de vitesse a été mise en place dans la traversée du hameau des Feugères qui est maintenant limitée à 30km/h et entre les Feugères et le Boulodrome où la vitesse est limitée à 70km/h. Limitation également à 30km/h dans le hameau de la Guittardière.

**Pour la sécurité de tous il est important de respecter cette signalisation.**



## La rentrée 2023 à l'école de Morette

Classe CP CE1 CE2

Dans la classe, cette année il y a 3 niveaux : CP CE1 CE. La maîtresse doit se couper en 3.  
Pas simple !

Notre classe a changé, le coin « maths » a déménagé pour faire de la place, il y a un nouveau tableau pour les CE2, 5 nouveaux copains Lyhana Mathis Mallaury Tony et Sarah...

Nous sommes 20 élèves.

Nous avons beaucoup de projets prévus cette année !

### Quelques mots « jetés » sur la rentrée

Classe CP CE1 CE2



## **Rentrée 2023 : paroles d'élèves à la volée**

« J'étais contente de changer d'école et d'être dans la classe avec mon frère, j'aime beaucoup les devoirs. »  
Lyhana

« J'étais contente d'avoir un travail plus difficile, j'aime les calculs, les dictées et les copains. » Sarah

« C'était trop bien de voir toutes ces nouveautés. J'étais content de changer de niveau. » Aubin

« J'étais contente de retrouver ma maîtresse. » Lisa, Eléonore, Diane

« J'aime faire des choses plus difficiles. » Lisa

« J'aime recommencé l'école parce qu'on apprend de nouvelles choses. » Ethan

« On fait plein de nouveaux jeux en EPS. » Diane

« On a de nouveaux cahiers et de nouveaux fichiers. » Milo

« Je suis très heureuse de retrouver mes élèves plein de vitalité et de dynamisme - et - de partager cette nouvelle année remplie de projets avec eux. » La maîtresse

## Le Sou des écoles



### LE SOU DES ECOLES ?

Tout le monde en entend parler ! Mais qu'est-ce que c'est vraiment, et en quoi est-ce si important pour nos enfants ?

Le Sou des écoles est **une association de parents bénévoles**, dont les enfants fréquentent les écoles de Cras et Morette.

Par ses différentes manifestations, il rassemble des fonds **pour offrir aux enfants des activités culturelles et sportives**,

dans le cadre de projets pédagogiques menés par les enseignantes (spectacles, rencontres, achat de matériel, voyages de fin d'année, visites de musée, transport...).

**L'Assemblée Générale s'est tenue mardi 12 septembre à la salle des fêtes de Morette.** Cette année, il n'y a que 4 membres au bureau.

Malheureusement, au fil des années, nous constatons une démobilité des parents mais aussi des habitants des villages...

Le Sou des écoles ne peut exister que si les parents s'investissent au sein de l'association et sans la participation des habitants aux diverses manifestations, l'avenir du Sou est en jeu et les enfants n'auront plus accès aux activités.

**Si vous souhaitez faire partie des bénévoles, n'hésitez pas à nous laisser un message à l'adresse suivante : [grandsoudesecoles@gmail.com](mailto:grandsoudesecoles@gmail.com). Vous ferez alors partie des « mains en or du Sou ! ».**

Cette année, le Sou prévoit notamment les manifestations suivantes :

- Courant novembre : vente de fromages
- Fête de Noël : vente de chocolats
- Courant février : vente de fromages
- Fête pour les enfants pour Pâques
- Fête d'été courant juin

Alors surveillez les panneaux d'affichage dans le village pour connaître les dates précises et pensez à réserver (nous ne prenons pas de commande le jour même).

D'avance merci à tous !

La Team du Sou

## Du côté des aînés

Les après-midis récréatives ont repris depuis le mercredi 6 septembre, elles ont lieu tous les 15 jours. Si vous avez un doute n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Le repas des aînés s'est déroulé samedi 23 septembre dernier. Cralins et Morettins avaient pris la route pour se rendre au restaurant l'Auberge du Grand Champ sur la commune de Beaucroissant.

Un moment de convivialité qui était très attendu par tous. Nous avons eu une petite pensée pour notre amie Colette Feydel qui n'avait pas pu se joindre à nous.  
Le chef des lieux nous a régalé, et c'est le ventre bien plein que nous sommes rentrés à Morette en fin d'après-midi.

### Les après-midis récréatives



### Le repas des Aînés







## **MORETTE EN FÊTE 2023**

Après le vif succès obtenu en 2022, la municipalité et les associations de Morette ont de nouveau organisé la fête du village qui s'est déroulée le 26 août dernier. S'il est vrai qu'elle fut un peu moins attractive en matinée suite aux caprices de la météo, l'après-midi a connu un vif succès avec le retour du soleil pour le plus grand bonheur des amateurs de pétanque, archers et chasseurs. La vente de pains cuits dans un des fours du village a régalé comme chaque fois les foyers. Le soir venu, il avait été décidé de délocaliser le repas festif à la salle des fêtes de Cras, ouf ce fût une sage décision car *Tlaloc* dieu de la pluie avait décidé de nous arroser. Du coup après un apéritif en plein air, le repas et la soirée dansante ont pu se dérouler au sec, même si le retour aux voitures fût un peu plus délicat.





## VIE ASSOCIATIVE

### **Les associations de Morette ?**

Les Boules, l'ACCA, Le Sou des écoles, les Archers des Mondalines, les 7 Collines, la Sauvegarde de l'église qui n'existe plus, l'association des Jeunes ou Amicale des Jeunes reprise par l'association des 7 Collines.

C'est en 1901 que Pierre Waldeck Rousseau, après une longue bataille gouvernementale, fait voter la loi sur les associations. Élaborée sur les principes de la révolution de 1789, cette loi est une convention qui permet à 2 personnes ou plus de créer une association. Elle met en avant la primauté de l'individu, la volonté de mettre en commun des connaissances ou une activité. Le non partage des bénéfices de quelque manière que ce soit est la base .si bénéfices il y a, ils reviennent à l'association qui s'en sert pour son fonctionnement. Des dons peuvent être faits en faveur d'une autre association loi 1901.

C'est effectivement cet engagement sans faille des bénévoles qui se dégage de nos associations. Ainsi, nombre d'entre nous, pouvons-nous découvrir ou profiter de la pratique de la boule lyonnaise, de la confection et cuisson des pains aux fours de quartiers ,de la fête du livre et des multiples actions en faveur de l'école et de l'enfance, aux diverses activités culturelles en participant à la restauration de l'église par exemple et la pratique de la chasse individuellement et collectivement .

Les activités diverses et variées offertes par les associations participent à enrichir la mémoire collective et accompagnent les populations dans la découverte des coutumes locales et dans le développement des communes et de leur évolution.

Implication, engagement, convictions individuelles et collectives qui se fédèrent, représentent le socle d'une association qui résiste au temps.



La pétanque du dimanche matin a battu son plein cet été, et s'est même étendue au jeudi soir. Bien sûr la saison pétanque n'est pas terminée et continuera tant que la météo le permet et que la motivation est maintenue.

Une journée de pain est prévue pour le vendredi 30 Septembre, pour soutenir un jeune de la commune Quentin Massit et son coéquipier Benjamin Dumas qui préparent Le 4L Trophy 2024.

Les soirées jeux du 1<sup>er</sup> samedi du mois vont redémarrer cet automne, et un karaoké au cours de l'hiver est prévu.

En novembre, nous fêterons l'arrivée du Beaujolais nouveau, la traditionnelle soirée dégustation sera programmée le vendredi 17 Novembre .

La journée du Téléthon sera renouvelée cette année, orchestrée par Jo Albanese, Le samedi 8 Décembre, avec les animations habituelles.

## YOGA

**Cours de Hatha Yoga**

Le Hatha Yoga est une discipline qui s'adresse à tout le monde.  
La pratique est composée de postures correctes (āsana), de discipline du souffle (prāṇāyāma) et de méditation (dhyāna).  
Le Yoga est l'union entre le corps et l'esprit.  
Il permet de travailler sur son corps en douceur, sans violence ni douleur, afin d'accéder à une meilleure santé.  
Les bienfaits sont multiples et variés, au niveau physique, comme au niveau mental

- Le bonheur est la cible, le Yoga est l'arc et vous êtes la flèche -

**\* ALBENC (38470), salle de la MJC \***  
les lundis de 18h30 à 19h30

**\* MORETTE (38210), salle des Fêtes \***  
les lundis de 9h40 à 10h40

**\* TECHE (38470), salle du Foyer rural \***  
les mardis de 19h30 à 20h30

**\* CHATTE (38160), salle Rose de l'Olympide Piscine \***  
les jeudis de 19h30 à 20h30

**Début des cours :** semaine 37 : 11 septembre 2023  
**Fin des cours :** dernière semaine de juin 2024

**Tarifs :** \* abonnement à l'année : 280 €  
\* carte de 10 séances : 120€

Pas de cours pendant les vacances scolaires, des Ateliers Yoga seront proposés.

**Laura, joignable au 06 99 45 75 81  
ou par mail : lesmerveillelslaura@gmail.com**

## **Opération de découverte de la chasse à destination du grand public « un dimanche à la chasse » qui aura lieu le dimanche 22 octobre 2023.**

Bonjour Madame, Monsieur,

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, en liaison avec de nombreuses sociétés de chasse du département de l'Isère dont Morette, a engagé depuis plusieurs années, une opération de découverte à destination du grand public.

Cette opération se nomme « Un dimanche à la chasse ».

Cette initiative consiste à proposer aux non chasseurs qui le souhaitent de se plonger au coeur d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département. La participation est gratuite, sans autre formalité que de devoir s'inscrire.

Vous pouvez vous inscrire auprès du président de l'ACCA par mail [alain.jobin@free.fr](mailto:alain.jobin@free.fr) en précisant votre nom, prénom, adresse, date de naissance et numéro de portable. Les places étant limitées, vous inscrire au plus tôt.

Le mode de chasse le plus courant en Isère est la chasse du grand gibier (sanglier et chevreuil) à l'aide de chiens courants, mais également la chasse du petit gibier au chien d'arrêt (faisans, bécasses etc..)

Munis de leur gilet orange, bottes, jumelles, appareil photos et d'un solide pantalon, les participants pourront accompagner les chasseurs de Morette sur le terrain en toute sécurité pour une partie de chasse au grand ou petit gibier.

Cette manifestation confirme l'engagement des chasseurs dans la voie d'une relation équilibrée et durable avec les autres usagers des milieux naturels. Elle veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique, bien loin des clichés qu'on pourrait lui attribuer !

L'opération s'appuie sur des sociétés de chasse volontaires qui souhaitent contribuer à cette démarche d'ouverture à la société civile. C'est ainsi que la société de chasse de Morette répond depuis plusieurs années à l'appel de la Fédération des Chasseurs de l'Isère.

### **Comment s'organise la journée du dimanche 22 octobre 2023 ?**

Dimanche 22 octobre 2023 au matin, chasseurs et non chasseurs se donnent rendez-vous à la maison de la chasse située lieu-dit « Les Sardeux ».

Le président de la société de chasse accueillera les participants pour le café de bienvenue et la présentation de la journée.

La partie de chasse se déroulera le matin dans les forêts de la commune. Chaque participant accompagnera un chasseur confirmé connaissant très bien le territoire.

A midi, tout le monde rejoindra la cabane de chasse. Un bilan de la matinée sera réalisé ce qui donnera lieu à des échanges entre chasseurs et non chasseurs.

Un repas convivial sera offert par la société de chasse aux participants.

Chaque participant repartira avec un livret pédagogique présentant la faune de l'Isère et sa gestion conduite par les chasseurs du département ainsi que quelques informations relatives à la sécurité ou à la relation entre usagers des milieux naturels.

# Atout Cras !

vous propose :

## 2 cours de gymnastique

assurés par Patricia Finet, coach sportif

le mercredi de 17h30 à 18h30 ou de 18h30 à 19h30

Salle des fêtes de Cras



Gym douce et étirements mercredi de 17H30 à 18H30

Gym sportive et cardiotraining mercredi de 18H30 à 19H30

30 séances, en période scolaire, à partir du 13 septembre 2023

Cotisation annuelle 110€ pour un cours

Venez nombreux !

Patricia propose des cours variés et rythmés, accessibles à tous.

Pour tout renseignement Annie 04 76 07 88 15

## Apiculture

### **DECLARER VOS RUCHES ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE ET LE 31 DECEMBRE**

Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenues.

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, quel que soit le nombre de ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

### **UNE PROCEDURE SIMPLIFIEE DE DECLARATION EN LIGNE**

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

### **QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

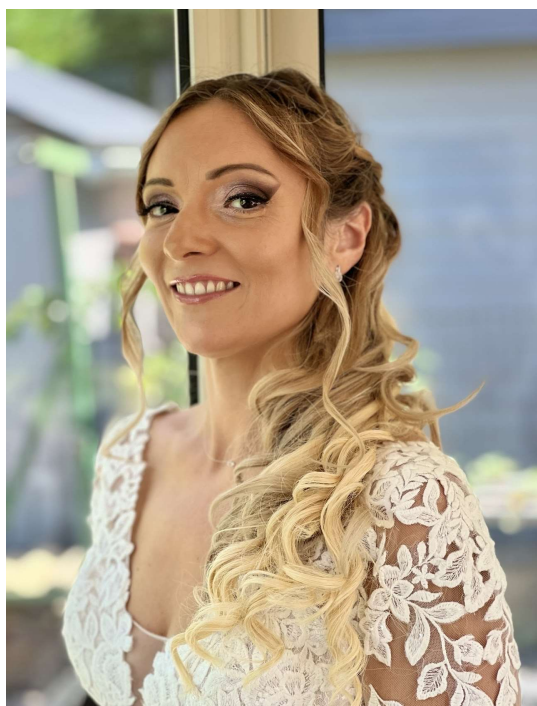
## Concept by B

Votre salon concept by b a eu un an le 1er septembre... Cela fait déjà une année passée à vos côtés. Le temps passe très vite. Je tenais d'abord à vous remercier de m'accompagner dans cette belle aventure ainsi que pour votre confiance et votre fidélité. Le concept n'a pas changé, vous proposer des prestations de qualité avec des produits de qualité. Prendre le temps qu'il faudra pour réaliser la prestation que ce soit une heure deux heures ou plus car certaines de vos créations prennent du temps pour être parfaite. Mais le résultat se voit, une fois le travail fini : de belles couleurs, de belles coiffures et surtout des cheveux en bonne santé. Je vous joins comme d'habitude, quelques travaux pour vous donner envie. Merci à tous les Morettin et Morettines que je coiffe déjà, et je sais qu'il y en a encore quelques un que je n'ai pas vu. Je vous attends également pour réaliser vos plus belles envies. Je tenais également à vous remercier car j'ai de plus en plus d'échos de votre satisfaction qui m'apporte de nouveaux clients grâce à vous.

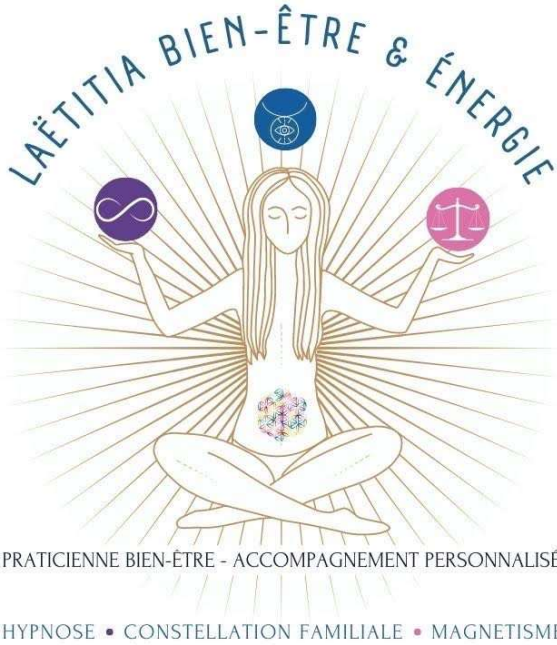
Je vous attends pour réaliser encore beaucoup de projets...

N'hésitez pas à me contacter au 06 40 07 33 19 .

Bastien du salon Concept by B



## LAËTITIA BIEN ÊTRE ET ENERGIE



À mon compte depuis 2006 en soin esthétique et 2013 dans l'accompagnement, je vous propose mes services pour prendre soin de vous sur tous les plans : physique, psycho-émotionnel et énergétique.

Depuis 2013, ma mission est de vous accompagner et de transmettre les possibilités de surmonter les obstacles les plus difficiles et de commencer à vivre plus heureux et plus sereinement.

Je vous accompagne dans les différents passages de votre vie qui vous provoquent un blocage, un mal-être, un besoin de transformation, de compréhension ...  
Le champ d'action des séances est très large.

Je vise à créer un équilibre de vie qui donne la priorité à votre bien-être et célèbre tous les aspects de votre véri-

table moi. Il est temps de recommencer à prendre soin de votre corps, de votre cœur et de votre âme. Embrassez le changement !

J'organise également des ateliers bien-être en soirée et journée avec différents thèmes. Vous retrouverez les prochaines dates sur mon site et page FB @Laetitia bien-être et énergie.

Je vous reçois à mon cabinet au 20 chemin de la Guittardière à Morette.

Vous pouvez me contacter au :

06 27 43 27 01

### Energie

Pour faire face à l'augmentation des prix, un collectif de Morettins vous propose de se joindre à eux pour regrouper les commandes de granulés bois et obtenir les meilleurs tarifs possibles.

Le groupement va se réorganiser en septembre, les modalités de commandes seront alors données à ce moment (commande courant octobre 2023 pour livraison en janvier 2024).

Les livraisons pour septembre 2023 sont closes depuis le mois d'avril dernier.

Si vous êtes intéressé merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie qui vous orientera vers la personne à contacter.

## **Déchèteries, horaires d'ouverture**

### **Saint-Quentin sur Isère**

- Lundi : 13h30 – 18h
- Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Samedi : 9h – 18h

ZA du Gouret, 38210 Saint-Quentin sur Isère

### **Saint-Sauveur**

- 
- Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Mardi : 10h – 18h \*
- Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Jeudi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Vendredi : 10h – 18h \*
- Samedi : 9h – 18h

Route de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur

### **Vinay**

- Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Mardi : 13h30 – 18h
- Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Jeudi : 13h30 – 18h
- Vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Samedi : 9h – 18h

ZA les levées, 38470 Vinay

### **Contacteur l'accueil des déchèteries intercommunales**

- Par téléphone : **04 76 38 66 03**
- Par courriel : [contact.dechets@smvic.fr](mailto:contact.dechets@smvic.fr)

**Attention, les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés.**

## **Le service de l'eau et de l'assainissement sur Vinay**

L'approvisionnement, la distribution, le traitement de l'eau et de l'assainissement à Vinay sont des services rendus par la communauté de communes : SMVIC.

Pour joindre le service : 04 76 36 90 57 (numéro à composer en cas d'urgence)



# Enfance & Jeunesse

## Accueils de loisirs : ouverture des inscriptions



Accueils de loisirs (3-17ans) : les inscriptions pour les vacances d'automne ouvrent dimanche 24 septembre 2023.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté met à votre disposition un portail citoyen. Grâce à celui-ci, vous pouvez réserver, modifier ou annuler la participation de vos enfants aux accueils de loisirs durant la période d'ouverture du portail.

**Les réservations dans les accueils de loisirs pour les vacances d'automne s'effectueront du dimanche 24 septembre dimanche 8 octobre sur le portail citoyen. Les accueils de loisirs du territoire**

### Enfants de 3 à 17 ans

#### **VINAY**

Les Marbots | 3-6 ans  
Vacances et mercredis  
Direction : 07 65 15 56 54  
Pôle multiservices  
3 avenue Brun Faulquier

Les Candelous | 6-12 ans  
Vacances : 06 70 41 70 35  
Mercredis : 06 33 57 93 17  
Ecole la Mayette 1  
3 avenue Paul Martinais

Accueil ados | 11-17 ans  
Petites vacances  
Séjours l'été  
Direction : 06 33 57 93 17  
Pôle multiservices  
3 avenue Brun Faulquier

Contact Vinay : [acm.vinay@smvic.fr](mailto:acm.vinay@smvic.fr)

#### **Saint-Quentin sur Isère**

Accueil de loisirs | 3-12 ans  
Vacances et mercredis  
Direction : 07 80 48 91 07  
Accueil de loisirs intercommunal  
192 rue du Vercors

Contact : [acm.stquentin@smvic.fr](mailto:acm.stquentin@smvic.fr)

#### **Cognin-les-Gorges**

Accueil de loisirs | 3-12 ans  
Vacances d'été  
Direction : 06 70 41 70 35  
Salle des Fêtes  
rue du 29 janvier 1944

Contact : [acm.vinay@smvic.fr](mailto:acm.vinay@smvic.fr)

## Pont-en-Royans

Accueil ados | 11-17 ans  
Mercredis et petites vacances  
Séjours l'été  
Direction : 06 41 31 66 91  
Espace jeune - place du Breuil

Contact : [espace.anim@smvic.fr](mailto:espace.anim@smvic.fr)

## Saint-Romans

Accueil de loisirs | 3-6 ans  
Vacances et mercredis  
Direction mercredi : 06 56 84 66 76  
Direction vacances : 06 44 74 45 24  
Pôle multi services  
171 rue du 19 mars 1962

Accueil de loisirs | 6-12 ans  
Vacances et mercredis  
Direction : 06 56 84 66 76  
Ecole Joséphine Boucher  
44 route Uzelière

Contact : [espace.anim@smvic.fr](mailto:espace.anim@smvic.fr)

## Prime air-bois

Logement – Habitat



Une prime qui ne manque pas d'air ! Pour trois ans, la Communauté de communes met en place un dispositif "coup de pouce" à saisir.

***Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, en partenariat avec l'ADEME, met en place une prime air-bois, jusqu'en 2026. Son but, permettre aux habitants du territoire les plus modestes, de remplacer leur système de chauffage au bois actuel par un système de chauffage au bois plus performant énergétiquement et en matière de rejet de particules fines. Un coup de pouce à saisir avant que la réglementation ne devienne plus contraignante.***

### LA PRIME AIR-BOIS POUR QUOI ?

- **Améliorer votre confort thermique**

En passant à un système au bois plus performant, vous obtiendrez une chaleur plus diffuse et un feu mieux maîtrisé. Soit plus de confort pour vous dans votre logement.

- **Réduire votre facture énergétique**

Avec un feu mieux maîtrisé, c'est moins de bois consommé. Trois fois moins selon les études ! C'est autant en économie de chauffage pour vous.

- **Diminuer la pollution atmosphérique**

Un système au bois plus performant, c'est aussi moins de particules fines rejetées dans l'atmosphère. Un nouveau système, pour un air plus respirable.

## LA PRIME AIR-BOIS POUR QUI ?

### Quatre critères cumulatifs pour prétendre à la prime air-bois :

1. Être propriétaire (occupant ou bailleur) du logement concerné et vouloir remplacer son vieil équipement de chauffage au bois par un équipement moins polluant et plus performant.
2. Faire installer le nouvel équipement plus performant par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE).
3. Habiter l'une des 47 communes membres de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.
4. Avoir un revenu fiscal de référence inférieur ou égal au barème en vigueur de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) [ci-dessous à titre indicatif, celui au 1<sup>er</sup> janvier 2023] :

Composition du ménage	Revenu fiscal de référence (avis d'imposition)
1 personne	29 148 €
2 personnes	42 848 €
3 personnes	51 592 €
4 personnes	60 336 €
5 personnes	69 081 €
Personne supplémentaire	+ 8 745 €

### LES MONTANTS : de 800 € à 1 200 € selon les revenus.

Le montant de la prime air-bois est compris entre 800 et 1200€, selon le **revenu fiscal de référence** du ménage. [ci-dessous à titre indicatif, le barème valable au 1er janvier 2023] :

Composition du ménage	Prime de 1 200 €	Prime de 800 €
1 personne	Jusqu'à 20 805 €	Jusqu'à 29 148 €
2 personnes	Jusqu'à 30 427 €	Jusqu'à 42 848 €
3 personnes	Jusqu'à 36 591 €	Jusqu'à 51 592 €
4 personnes	Jusqu'à 42 748 €	Jusqu'à 60 336 €
5 personnes	Jusqu'à 48 930 €	Jusqu'à 69 081 €
Personne supp	+ 6165 €	+ 8 745 €

La prime Air-Bois de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est cumulable avec d'autres aides rénovation énergétique et amélioration de l'habitat : ma prime renov, CEE...

### PASSER À UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU BOIS PLUS PERFORMANT

Le principe de la prime air-bois est de remplacer un système de chauffage peu performant par un qui l'est.

#### Quels sont les systèmes considérés comme non performant ?

Les cheminées à foyer ouvert, quel que soit leur date d'installation  
Et tout système datant d'avant 2002 : cheminée à foyer fermé, poêle à bois, fourneaux bouilleur, etc.

#### Quels sont les systèmes performants ?

Les poêle à bois, insert fermé, poêle à granulés, cuisinière, poêle à accumulation labélisés flamme verte ou inscrits au registre ADEME.

## ACCOMPAGNEMENT

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté s'appuie sur le savoir-faire de l'AGEDEN (Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour gérer les demandes de prime air-bois. La Communauté de communes a également missionné l'AGEDEN pour accompagner (gratuitement) les habitants du territoire dans leur cheminement relatif à la prime air-bois seule ou couplée à un projet plus vaste de rénovation thermique du logement.

Contact : 04 76 23 53 50 / [prime.airbois.smvic@ageden38.org](mailto:prime.airbois.smvic@ageden38.org)

## LES ÉTAPES DE LA PRIME

1. Je contacte un ou plusieurs professionnels RGE pour obtenir un devis qui respecte les critères de la prime. **Je ne signe aucun devis.**
2. Je retire une demande d'aide à la prime air-bois, auprès d'un professionnel RGE, de ma mairie ou de l'intercommunalité, ou je la télécharge sur son site Internet.
3. J'adresse ma demande d'aide à la prime air-bois, à l'AGEDEN, avant de valider toute commande d'un nouveau système performant.
4. Je reçois une autorisation de l'AGEDEN qui valide mon éligibilité à la prime air-bois de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.
5. Je valide ma commande, je fais réaliser les travaux et j'envoie ma demande de versement de la prime air-bois à l'AGEDEN.
6. Je reçois la prime air-bois de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.
7. Je profite de mon nouveau système en adoptant les bons gestes d'allumage, je participe à l'animation "apéro-bûche" et j'en parle à mes voisins.

## Une opportunité à saisir avant des mesures plus dissuasives

Les objectifs annoncés de réduction des particules fines, dans la troisième version du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Grenoble Alpes Dauphiné ont une réelle valeur prescriptive. L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2023 (n° 38-2023-07-21-00027) précise les délais de tolérance de l'utilisation de systèmes de chauffage au bois non performants, selon les territoires.

Pour le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

À partir du 1er janvier 2026, les foyers ouverts seront interdits.

À partir du 1er janvier 2030, ce sera le tour des systèmes de chauffage au bois non performant.

## ETAT CIVIL

---

---

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : [commune.morette@wanadoo.fr](mailto:commune.morette@wanadoo.fr).

**Infos Brèves** - Bulletin d'informations municipales      Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58  
Responsable de publication : Franck Doriot  
**Ne pas jeter sur la voie publique**